Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260605-DE_2026_43-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Extrait des délibérations de la commune de **FORGES LA FORET** – 35640 Séance du **05/06/2026**
Nombre de membres *Afférents au Conseil Municipal : 11* *En exercice : 11* *Absents : 02* *Pouvoirs de vote : 01* *Votants : 10* *Pour : 10* *Contre : 00* *Abstentions : 00*	L'an 2026, le 05 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de FORGES LA FORET s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOULET Yves, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26/05/2026. M. BOULET Yves - Maire, Mmes GIBOIRE Edith, DUFIL Émilie, OAKLEY Heather, PLANCHENAULT Carole, SIAUDEAU Philippe, MAZURAIS Adrien, PAILLARD David, MONTAGNE Nicolas. Excusé(es) : 02 – Mme PLEINFOSSÉ Tatiana, Mr ROUSSEAU Pierrick Pouvoir de vote : 01 - Mme PLEINFOSSÉ Tatiana POUR Mme DUFIL Émilie Secrétaire de la séance : Mme DUFIL Émilie

Délibération 2026-43 OBJET : Désignation des représentants aux commissions thématiques internes de la RAFCOM

M. le Maire expose au Conseil la nécessité de désigner de nouveaux représentants communaux aux commissions thématiques internes de la RAFCOM.

Seules les communes disposant d'un représentant unique peuvent, si elles le souhaitent, désigner un suppléant, qui ne siégera qu'en cas d'absence du titulaire.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- Commission n°1 : Sport
- Commission n°2 : Aménagement – Habitat – Mobilités
- Commission n°3 : Finances
- Commission n°4 : Économie – Commerce – Artisanat
- Commission n°5 : Transitions écologique, énergétique et agriculture
- Commission n°6 : Culture – Tourisme
- Commission n°7 : Petite enfance, enfance, jeunesse
- Commission n°8 : Numérique, Système d'Information Géographique (SIG), informatique, Gestion Technique des Bâtiments (GTB)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501141-20260605-DE_2026_43-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- **Désigne les représentants suivants :**
  - Commission n°2 : Aménagement – Habitat – Mobilités
    - Titulaire : ROUSSEAU Pierrick
  - Commission n°5 : Transitions écologique, énergétique et agriculture
    - Titulaire : BOULET Yves
  - Commission n°6 : Culture – Tourisme
    - Titulaire : MONTAGNE Nicolas
  - Commission n°7 : Petite enfance, enfance, jeunesse
    - Titulaire : GIBOIRE Edith
  - Commission n°8 : Numérique, Système d'Information Géographique (SIG), informatique, Gestion Technique des Bâtiments (GTB)
    - Titulaire : SIAUDEAU Philippe

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Yves BOULET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr